

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 16 septembre 2019, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Daniel CAMIRÉ

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Marie CORBEY
--------------------------------	--------------

EST AUSSI PRÉSENTE

M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER
------------------------------	---------------------------------------

CITOYEN: 1

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-09-281

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019, se tenant à compter de 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-282

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS
CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE
COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET NUMÉRO VPC-STP-SPI-
20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60622863**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 51 101,40 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 5 110,14 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture n° 60622863 du 23 juillet 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 28 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-283

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 1) – PROJET N° VPC-STP-TC-20190301-01 (2^E APPEL D'OFFRES) – ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. – FACTURE N° 001

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 593 725,10 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 59 372,51 \$, taxes en sus, à l'entreprise ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC., en paiement du décompte numéro 1 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (lot 1), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20190301-01 (2^e appel d'offres), le tout conformément à la facture n° 001 du 29 août 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-284

ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE DE PRINCIPE DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (CSN) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des séances de négociation, les deux comités de négociation, patronal et syndical, d'un commun accord, ont consenti à recommander à leurs principaux, l'acceptation d'une entente de principe pour la conclusion de la nouvelle convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Port-Cartier et de l'ensemble de ses contribuables d'entériner cette entente de principe;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter l'entente de principe pour la conclusion de la nouvelle convention collective intervenue entre la Ville de Port-Cartier et le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Port-Cartier (CSN), pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale ou la greffière, et la coordonnatrice aux ressources humaines, à signer pour et nom de la Ville de Port-Cartier ladite entente de principe visant la conclusion de la nouvelle convention collective et à poser tous les actes et à signer tous

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

les documents et/ou amendements utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2019-09-285

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 16 septembre 2019, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière**

**Alain THIBAUT
Maire**

NDC/bb